



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1038

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme de coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Avenant n° 2 au contrat de financement avec l'Union européenne - Prolongation de délais de validité du contrat**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1038**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Programme de coopération décentralisée avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Avenant n° 2 au contrat de financement avec l'Union européenne - Prolongation de délais de validité du contrat**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3394 en date du 2 mai 2006, le conseil de Communauté a approuvé le programme de coopération décentralisée mené en partenariat avec l'Union européenne et le bureau d'études Burgeap pour le bénéfice de la région Haute-Matsiatra à Madagascar et a autorisé monsieur le président à signer, le 26 juillet 2006, le contrat de financement de l'Union européenne et les conventions de partenariat avec Burgeap et la région Haute-Matsiatra.

Un budget prévisionnel a été adopté par délibération n° 2006-3601 en date du 11 septembre 2006 sur la base d'un montant arrêté à 1 269 600 € TTC. Cette délibération actait également le montant de la subvention en provenance de l'Union européenne, à savoir 873 894 € et la répartition de ces aides entre les différents partenaires.

Un avenant n° 1 au contrat de financement avec l'Union européenne, accepté par délibération n° 2007-4537 en date du 12 novembre 2007, a porté au contrat l'annexe détaillée des prestations faisant l'objet de ces financements sur la base de 1 201 072 € de prestations éligibles. Tenant compte, notamment, du climat politique malgache complexe, à ce jour, une partie des actions envisagées n'a pu être réalisée. Aussi une demande de prolongation d'un délai de 6 mois a-t-elle été formulée par la Communauté urbaine et acceptée par l'Union européenne.

La présente délibération a pour objet d'autoriser monsieur le président à signer avec l'Union européenne l'avenant n° 2 au contrat de financement prolongeant de 6 mois le contrat initial, sans entraîner d'augmentation du budget arrêté par la Communauté urbaine, recalant le budget à 1 199 746 € et le montant de la subvention européenne en conséquence à 873 054 € ;

Vu ledit projet d'avenant ;

Vu la loi Oudin en date du 9 février 2005 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'avenant n° 2 prolongeant le contrat initial de 6 mois et recalant à 1 199 746 € le budget des prestations objet du contrat et la subvention à 873 054 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 2 au contrat de subvention intervenu entre la Communauté urbaine et l'Union européenne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.